Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_01-DE

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la Présidente rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.
L'article L. 2121-15 du CGCT permet au Conseil syndical d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_01-DE

Après avoir décidé un vote à mains levées,
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
La candidature de Mme OLLIVIER Sylvie comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL SYNDICAL DESIGNE, A L'UNANIMITE, MME OLLIVIER SYLVIE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 4 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_02-DE

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL**

Mme la Présidente donne lecture du procès-verbal du conseil syndical du 08 mars 2021.
Le procès-verbal de séance du dernier conseil syndical est présenté aux votes des élus.
Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil syndical du 08 mars 2021.

VOTE : **LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_02-DE

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 4 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_04-BF

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 3 (la Présidente étant sortie)

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

3 Elus présents lors du vote : Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Mme Diane HINGRAY, Présidente, quitte l'assemblée pour ce vote.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Mme la Présidente demande à l'assemblée de désigner un président de séance pour ce point.
Mme Katia BONNEC est désignée président de séance.
Mme HINGRAY Diane quitte l'assemblée.
Mme Katia BONNEC prend la présidence.

Le compte administratif 2021 est présenté :

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_04-BF

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	17 744.57 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722.22 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165.44 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	190 524.58 €		
	66 - Charges financières	1 268.06 €		
	Total	**209 702.65 €**		**9 722.22 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	74 - Dotations, subventions et participations	212 249.43 €	040 - Opérations d'ordre de transfert...	165.44 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 021.38 €
	Total	**212 249.43 €**		**12 186.82 €**
Reports de l'exercice 2020	Excédent		Excédent	
	Déficit		Déficit	4 401.52 €
Résultat cumulé	Excédent	**2 546.78 €**	Excédent	
	Déficit		Déficit	**1 936.92 €**

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LA PRESIDENTE DU SIVU, MME DIANE HINGRAY, ETANT ABSENTE, LE CONSEIL SYNDICAL APPROUVE CE CA 2021 QUI VIENT D'ETRE EXPOSE. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 3 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_04-BF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercices : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES :
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/03/2022

Présenté par Mme la Présidente (1),
A Pluvigner, le 11/03/2022
Mme la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Pluvigner
A Pluvigner, le 11/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Sylvie Mikes

A Dony

Katia Bonnec

K. Bonnec

Diane HINGRAY

DHingray

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/03/2022 et de la publication le 11/03/2022
A Pluvigner, le 11/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil syndical

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_05-DE

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **FINANCES BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil syndical.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. Pour l'exercice 2021, il est d'un montant de 2 546,78 €.

L'affectation de résultat décidée par le conseil syndical doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_05-DE

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2021 étant de 1 936,92 €, l'affectation sera au minimum de ce montant.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Fonctionnement	**002**	**Résultat de fonctionnement reporté**	**609,86 €**
Investissement	**1068**	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**1 936,92 €**

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE L'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 4 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex. dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_06-BF

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **FINANCES BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget du syndicat comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concernent les charges à caractère général, la contribution au SDIS et, en charges financières, le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.
Les dépenses sont couvertes, en recettes par la participation des communes et le reversement du SDIS pour les frais de casernement.

En investissement, les dépenses concernent uniquement, en charges financières, le remboursement du capital.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_06-BF

Les dépenses sont couvertes, en recettes, par l'affectation du résultat 2021, les amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement.

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	22 550.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 936.92 €
	65 - Autres charges de gestion courante	205 731.53 €		
	66 - Charges financières	1 500.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722.22 €
	023 - Virement à la section d'investissement	13 052.22 €	21 - immobilisations corporelles	3 500.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170.00 €		
	Total	**243 003.75 €**		**15 159.14 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	609.86 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 936.92 €
	74 - Dotations, subventions et participations		021 - Virement de la section de fonctionnement	13 052.22 €
	7473 - Départements	24 000.00 €		
	74748 - Autres communes	218 393.89 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170.00 €
	Total	**243 003.75 €**		**15 159.14 €**

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE LE BUDGET PRIMITIF 2022. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 4 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_06-BF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercices : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES :
Pour : 4
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/03/2022

Présenté par Mme la Présidente (1),
A Pluvigner, le 11/03/2022
Mme la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Pluvigner, le 11/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Sylvie Olivier

A Dewy

Katia Bonnec

K. Bonnec

Diane HINGRAY

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/03/2022 et de la publication le 11/03/2022
A Pluvigner, le 11/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil syndical

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_07-DE

2022/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2022

N° DEL2022_01_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Absents :
M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 04 mars 2022
OBJET : **FINANCES BUDGET – PARTICIPATION DES COMMUNES**

Les participations des communes pour 2022 se basent sur les populations légales au 1er janvier 2022.

Elles sont calculées sur une contribution qui intègre, pour les communes de Landaul et de Pluvigner, un bonus accordé par le SDIS valorisant le volontariat dans la collectivité.

Le tableau des contributions est donc le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 056-255602229-20220311-DEL2022_01_07-DE

Commune	Population		Participation				*Participations*
	Nb d'habitants	%	Montant	Correction	Total	par hbt	*2021*
Landaul	2443	17.09%	37 758.61 €	- 115.21 €	37 643.40 €	15.41 €	*32 442.53 €*
Landévant	4031	28.21%	62 302.48 €		62 302.48 €	15.46 €	*53 872.21 €*
Pluvigner	7817	54.70%	120 818.27 €	- 2 370.26 €	118 448.01 €	15.15 €	*105 319.69 €*
Total	14291	100.00%	220 879.36 €	- 2 485.47 €	218 393.89 €	15.28 €	*191 634.42 €*

Il a été demandé de lisser les versements de la part des communes tout au long de l'année. Il est néanmoins nécessaire de s'aligner sur le rythme des contributions au SDIS :

	25-janv.	1-févr.	22-févr.	22-mars	26-avr.	24-mai	1-juin	21-juin	26-juil.	23-août	1-sept.	Total
SDIS		67 891 €					67 891 €				69 949.53 €	205 731.53 €
Landaul	13 175 €		3 495 €	3 495 €	3 495 €	3 495 €		3 495 €	3 495 €	3 498.40 €		37 643.40 €
Landévant	21 805 €		5 785 €	5 785 €	5 785 €	5 785 €		5 785 €	5 785 €	5 787.48 €		62 302.48 €
Pluvigner	41 456 €		10 998 €	10 998 €	10 998 €	10 998 €		10 998 €	10 998 €	11 004.01 €		118 448.01 €

<u>VOTE</u> : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE CETTE REPARTITION. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.03.2022
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

<u>VOTES</u> : 4 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.